



Lausanne, août 2022

Devoirs accompagnés (DAC) 9-11S, RAC et classes d'accueil

Madame, Monsieur, Chers parents,

L'établissement scolaire des Bergières et le Service des écoles et du parascolaire de la Ville de Lausanne proposent une offre d'accompagnement à la réalisation des devoirs, destinée aux enfants de 9-11S, RAC et ACC qui ont besoin d'un encadrement pour effectuer leurs devoirs.

Cette prestation a pour objectif d'offrir un endroit calme et propice à la concentration. L'enfant bénéficie de la présence conjointe d'accompagnant-e-s de devoirs et d'un-e enseignant-e de l'établissement scolaire qui ont pour mission de l'aider et l'encourager dans la réalisation de ses devoirs.

Les DAC ont lieu **le lundi, le mardi et le jeudi de 15h30 à 18h00 du lundi 12 septembre 2022 au jeudi 15 juin 2023** et se déroulent dans des salles de classe du collège des Bergières. Dès la fin des cours à 15h25 ou à 16h15, les enfants se retrouvent au réfectoire, où une collation leur est servie, puis se rendent dans leur groupe pour effectuer leurs devoirs.

L'enfant qui termine ses devoirs avant la fin de la prestation doit quitter les lieux. Toutefois, avant d'être libéré, l'enfant doit apporter la preuve que son travail pour le lendemain au moins soit entièrement accompli et correctement fait. Il est important de rappeler qu'il appartient aux parents de s'assurer que l'ensemble des devoirs a été réalisé.

L'inscription aux DAC implique une participation financière de **CHF 125.- par semestre pour les trois jours, ou CHF 90.- par semestre pour les deux jours de fréquentation ou CHF 45.- pour un seul jour**. Cette participation comprend l'encadrement ainsi qu'une collation. La somme est due forfaitairement, une facturation vous parviendra ultérieurement. Les inscriptions sont également possibles en cours d'année.

L'enfant qui s'inscrit aux DAC s'engage à :

- réaliser activement ses devoirs ;
- venir régulièrement, un contrôle des présences étant assuré ;
- se munir de son agenda et du matériel nécessaire à la réalisation de ses devoirs ;
- adopter un comportement adéquat et respecter les règles de vie en vigueur ;
- respecter le matériel et le lieu où il se trouve.

Tout comportement empêchant le bon déroulement de la prestation pourra être sanctionné en cas de récidive ; l'enfant ne sera plus accueilli aux DAC, ceci sans remboursement. Durant les DAC, le règlement interne de l'établissement scolaire reste en vigueur.

Afin de confirmer que l'information vous est bien parvenue, nous vous remercions de remplir et de signer le coupon au verso (**que vous inscrivez ou non votre enfant**) et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers parents, nos meilleures salutations.

Floriane Grandjean-Lüthi

Directrice

Ines Secretan

Responsable communale des prestations DAC



Bulletin d'inscription aux devoirs accompagnés 2022-2023

Concerne : Collège des Bergières (9-11S, RAC et ACC)

Ce bulletin doit être impérativement remis au maître / à la maîtresse de classe, au plus tard **le mercredi 31 août 2022**.

Le semestre des devoirs accompagnés commence le **lundi 12 septembre 2022**.

Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant :

Classe : Téléphone des parents :

J'ai pris connaissance des conditions d'admission aux devoirs accompagnés et

- pour le moment, je ne désire pas y inscrire mon enfant.**
- je désire y inscrire mon enfant selon les indications ci-dessous.**

Mon enfant suivra les devoirs accompagnés :

(cocher selon l'horaire et les disponibilités de l'enfant)

	15h30-17h30	16h15-17h30	17h15-18h00
Lundi			
Mardi			
Jeudi			

Je m'engage à payer la participation forfaitaire pour chaque semestre selon le barème suivant, applicable dès réception du paiement (fin janvier pour le premier semestre, fin mai

pour le deuxième semestre). La somme est due quel que soit le nombre d'après-midi de fréquentation. En cas de difficulté financière, un contact peut être établi avec

l'assistante sociale scolaire, Mme Amina Gysling : 021 315 64 92.

Adresse de facturation :

Nom du parent responsable :

Rue et n°: NPA/Ville :

Date : Signature :